

**Les fonds de l'UE à la disposition  
des autorités locales et régionales des pays  
du sud et de l'est de la Méditerranée:  
Guide d'information**

**Le rapport a été rédigé  
par le Aston Centre for Europe – Université d'Aston.  
Il ne représente pas le point de vue officiel du Comité des régions.**

Vous trouverez plus d'informations sur l'Union européenne et le Comité des régions sur Internet à l'adresse <http://www.europa.eu> et <http://www.cor.europa.eu> respectivement.

Numéro de catalogue: QG-31-13-400-FR-C  
ISBN: 978-92-895-0655-7  
DOI: 10.2863/65230

© Union européenne, décembre 2012  
Reproduction partielle autorisée, à condition que la source soit explicitement mentionnée.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Aide financière de l'UE à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée</b> .....	<b>3</b>
1.1 Instruments géographiques à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée .....	3
1.2 Instruments thématiques à la disposition des ALR dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée .....	20
1.3 Facilités de prêt à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée.....	21
<b>2. Les ALR du sud et de l'est de la Méditerranée</b> .....	<b>29</b>
2.1 Albanie .....	29
2.2 Algérie.....	29
2.3 Bosnie-Herzégovine.....	30
2.4 Croatie .....	31
2.5 Égypte .....	31
2.6 Israël.....	32
2.7 Jordanie .....	33
2.8 Liban .....	33
2.9 Libye .....	34
2.10 Mauritanie .....	34
2.11 Monténégro .....	35
2.12 Maroc .....	35
2.13 Territoire palestinien occupé.....	36
2.14 Syrie .....	36
2.15 Tunisie.....	37
2.16 Turquie .....	37
<b>3. Enseignements tirés des programmes de l'UE dans le sud et l'est de la Méditerranée</b> .....	<b>43</b>
<b>4. Comment les ALR peuvent-elles améliorer leur accès aux fonds de l'UE?</b> .....	<b>49</b>
4.1 Recommandations générales pour améliorer l'accès des ALR aux fonds de l'UE .....	49
4.2 Démarches pratiques pour identifier les fonds et introduire une demande .....	51
<b>Abréviations et acronymes</b> .....	<b>57</b>



# Introduction

Le rapport est structuré de la manière suivante. La section 1 décrit les fonds et les programmes de l'UE auxquels les autorités infranationales des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ont accès. La section 2 examine successivement chacun de ces pays en étudiant le cadre institutionnel dans lequel les autorités locales et régionales (ALR) opèrent et en énumérant les secteurs présentant un intérêt particulier pour le potentiel de développement de chaque pays. La section 3 décrit brièvement quelques-uns des principaux enseignements tirés des expériences précédentes de l'UE résultant de la mise en œuvre de programmes financés par l'Union au niveau des ALR dans le sud et l'est de la Méditerranée. La section 4 explique comment les ALR des pays de la région peuvent améliorer leur accès aux fonds et aux programmes de l'UE. Plusieurs recommandations sont formulées sur la base de l'expérience d'autres pays dans l'exécution de programmes de développement des ALR ainsi que sur les conditions propres aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée.



# 1. Aide financière de l'UE à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée

La présente section décrit les fonds et les programmes de l'UE à la disposition des autorités infranationales des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Deux principaux types d'instruments financiers sont utilisés dans le cadre de la coopération extérieure entre l'UE et les pays tiers: premièrement, les instruments *géographiques*, utilisés pour la coopération bilatérale ou multilatérale avec le(s) pays concerné(s); et deuxièmement, les instruments *thématiques*, utilisés pour la coopération bilatérale et multilatérale, mais couvrant un plus grand ensemble de pays que les instruments géographiques.

## 1.1 Instruments géographiques à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée

### *Programme de coopération transfrontalière (CT) (région du sud et de l'est de la Méditerranée)*

Le programme CT soutient des projets de coopération transfrontalière entre les États membres de l'UE et les pays partenaires le long des frontières extérieures (maritimes et terrestres) de l'Union<sup>1</sup>. La stratégie CT poursuit quatre objectifs majeurs:

- promouvoir le développement économique et social dans les régions transfrontalières;
- relever les défis communs;
- assurer des frontières efficaces et sûres;
- promouvoir la coopération entre les personnes.

Les programmes transfrontaliers ne sont exécutés qu'avec les pays du partenariat oriental (PO) et ne s'appliquent pas aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Il existe un seul programme relatif à un bassin maritime auquel tous les pays du sud et de l'est de la Méditerranée peuvent participer, à savoir le programme «Bassin maritime Méditerranée». Par ailleurs, l'Italie et la Tunisie participent au programme maritime Italie-Tunisie<sup>2</sup>. Les programmes CT sont ouverts aux ALR et aux acteurs non gouvernementaux.

---

<sup>1</sup>Pour de plus amples informations, voir la page: [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-cross-border/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/enpi-cross-border/index_fr.htm).

<sup>2</sup>Voir le site <http://www.italietunisie.eu/>.

## **Programme «Bassin maritime Méditerranée»**

URL: <http://www.enpicbmed.eu/programme>

### **Aperçu du programme**

Cette coopération transfrontalière multilatérale fait partie de la politique européenne de voisinage (PEV) et de son instrument de financement (instrument européen de voisinage et de partenariat - IEVP) pour la période 2007-2013. Son objectif fondamental consiste à renforcer la coopération entre l'Union européenne (UE) et les régions des pays partenaires situées le long des côtes de la mer Méditerranée.

Quatorze pays participants, qui représentent 76 territoires et quelque 110 millions d'habitants, sont admissibles au programme: Territoire palestinien occupé, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Portugal, Syrie et Tunisie.

Le programme opérationnel établit un cadre stratégique de quatre priorités définies conjointement par les pays participants:

1. promotion du développement socio-économique et renforcement des territoires;
2. promotion de la durabilité environnementale au niveau du bassin;
3. promotion de meilleures conditions et modalités de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux;
4. promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale.

Les acteurs publics et privés participant à des partenariats transfrontaliers méditerranéens ont été invités à soumettre des propositions de projets dans le cadre d'appels à projets qui ont fait l'objet d'une large publicité. Les bénéficiaires visés comprennent les ALR, les ONG, les associations locales, les agences de développement, les universités et les instituts de recherche ainsi que les acteurs privés des secteurs concernés par le programme.

Les dernières nouvelles et informations sur les projets passés, présents et futurs sont disponibles.

Sur la page: <http://www.enpicbmed.eu/projects/projects-news>

## **Territoires admissibles dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée**

### ***Algérie***

Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdès, Tizi Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, El Taref.

### ***Autorité palestinienne***

Tout le territoire.

### ***Égypte***

Marsa Matruh, Al Iskandryah, Al Buhayrah, Kafr ash Shaykh, Ad Daqahliyah, Dumyat, Ash Sharquiyah, Al Isma'iliyah, Bur Sa'id, Shamal Siná.

### ***Israël***

HaDarom, Tel Aviv, HaMerkaz, Haïfa, HaTzafon.

### ***Jordanie***

Irbid, Al-Balga, Madaba, Al-Karak, Tafilah, Al-Aqaba.

### ***Liban***

Tout le territoire Al Jabal Lunban, Beyrouth, As Samal.

### ***Libye***

Nuquat Al Kharms, Al Zawia, Al Aziziyah, Tarabulus, Tarunah, Al Khons, Zeleitin, Misurata, Sawfajin, Surt, Ajdabiya, Benghazi, Al Fatah, Al Jabal, Al Akhdar, Damah, Tubruq.

### ***Maroc***

Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Tanger-Tétouan.

### ***Syrie***

Latakia, Tartous.

### ***Turquie***

Tekirda, Balkesir, Izmir, Aydin, Antalya, Adana, Hatay.

### **Gestion**

En tant que principal organe décisionnel, le comité de suivi conjoint, composé de représentants des pays participants, contrôle et garantit la qualité et l'efficacité de l'exécution du programme et approuve les projets à financer. L'autorité de gestion commune (AGC) - la région autonome de Sardaigne (Italie) - est responsable de la gestion opérationnelle et financière du programme. En tant que tel, cet organe constitue le point de contact principal

pour les projets approuvés et financés par le programme, mais les demandes concernant les projets futurs sont également les bienvenues. L'AGC est soutenue par un secrétariat technique commun, un bureau international établi lui aussi à Cagliari, tandis qu'un réseau de points de contact nationaux contribue à la promotion des possibilités et des résultats du programme dans les territoires admissibles. Toute question concernant les anciens projets ou les projets en cours doit lui être adressée.

*Coordonnées de l'autorité de gestion commune*

Regione Autonoma della Sardegna

Via Bacaredda, 184

09127 Cagliari - Italie

Tél: +39 070 606 2482

Fax: +39 070 400 359

Courriel: [enpi.med@regione.sardegna.it](mailto:enpi.med@regione.sardegna.it)

*Points de contact nationaux*

Les points de contact pour chaque pays se trouvent sur cette page Internet:

[http://www.enpicbmed.eu/documenti/30\\_153\\_20120110164525.pdf](http://www.enpicbmed.eu/documenti/30_153_20120110164525.pdf).

*Liste de diffusion du CTMED*

Pour vous inscrire à la liste de diffusion du CTMED, veuillez remplir ce formulaire à l'adresse:

<http://enpicbmed.us4.list-manage.com/subscribe?u=ba6874c4d5e1c74050f0696af&id=5020afdfb3>.

**Ressources financières**

Le programme CT de l'IEVP «Bassin maritime Méditerranée» est doté d'un budget de 173 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de la rubrique 4 du budget de l'UE («L'UE comme partenaire global»). Les projets peuvent être financés jusqu'à 90 %, les partenaires devant fournir au moins 10 % du cofinancement. Les fonds sont alloués d'après les domaines schématiques décrits au tableau 1.

**Tableau 1.** Enveloppe budgétaire du programme «Bassin maritime Méditerranée»

Priorités	Mesures	Enveloppe budgétaire (euros)
1. Promotion du développement socio-économique et renforcement des territoires	<p>1.1 Soutien à l'innovation et à la recherche en appui aux processus de développement local des pays du bassin méditerranéen</p> <p>1.2 Renforcement des filières économiques en mettant en synergie les potentiels des pays du bassin méditerranéen</p> <p>1.3 Renforcement des stratégies nationales de planification territoriale en intégrant les différentes échelles et promotion d'un développement socio-économique équilibré et durable</p>	<p>68 748 500</p> <p>40 %</p>
2. Promotion de la durabilité environnementale au niveau du bassin	2.1 Prévention et réduction des facteurs de risque pour l'environnement et amélioration de l'efficacité énergétique en contribuant à faire face au changement climatique	<p>51 561 375</p> <p>30 %</p>
3. Promotion de meilleures conditions et modalités de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux	<p>3.1 Soutien aux flux de personnes entre les territoires comme moyen d'enrichissement culturel, social et économique</p> <p>3.2 Amélioration des conditions et des modalités de circulation des marchandises et des capitaux entre les territoires</p>	<p>17 187 125</p> <p>10 %</p>
4. Promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale	<p>4.1 Appui à la mobilité, aux échanges, à la formation et à la professionnalisation des jeunes</p> <p>4.2 Soutien à la créativité artistique dans toutes ses expressions pour faciliter le dialogue entre les communautés</p> <p>4.3 Amélioration des processus de gouvernance au niveau local</p>	<p>34 374 250</p> <p>20 %</p>

Au mois de septembre 2012, 29 % des fonds de l'UE avaient été alloués à la priorité 1, 39 % à la priorité 2, 6 % à la priorité 3 et 18 % à la priorité 4<sup>3</sup>. Le financement pour la période 2013-2020 doit encore être arrêté.

## **Le programme Italie-Tunisie (IEVP-CT IT-TN)**

URL: <http://www.italietunisie.eu/>

### **Aperçu du programme**

Le but du programme IEVP-CT IT-TN est de promouvoir l'intégration économique, institutionnelle et culturelle entre les régions tunisiennes et siciliennes par un processus de développement durable commun dans le contexte de la coopération transfrontalière.

Les priorités du programme sont les suivantes:

1. *Développement et intégration régionaux*: soutenir le développement et l'intégration des filières économiques clés, promotion du flux de marchandises, promotion de la recherche et de l'innovation et coopération institutionnelle pour promouvoir le développement régional.
2. *Promotion du développement durable*: gestion efficace des ressources dans l'agriculture et la pêche, protection et renforcement du patrimoine naturel et culturel et soutien au développement des énergies renouvelables.
3. *Coopération culturelle et scientifique et appui au tissu associatif*: renforcement de la coopération au niveau des associations, formation et échange de jeunes et d'étudiants.

Les dernières nouvelles et informations sur les projets passés, présents et futurs sont disponibles à l'adresse:

[http://www.italietunisie.eu/index.php?option=com\\_content&view=section&layout=blog&id=1&Itemid=54&lang=fr](http://www.italietunisie.eu/index.php?option=com_content&view=section&layout=blog&id=1&Itemid=54&lang=fr).

---

<sup>3</sup>Voir IEVP CTMED: [http://www.enpicbmed.eu/sites/default/files/grant\\_contracts\\_awarded\\_17.09.2012.pdf](http://www.enpicbmed.eu/sites/default/files/grant_contracts_awarded_17.09.2012.pdf).

## **Territoires admissibles en Tunisie**

- Gouvernorat de l'Ariana
- Gouvernorat de Béja
- Ben Arous
- Gouvernorat de Bizerte
- Gouvernorat de Nabeul
- Jendouba
- Gouvernorat de la Manouba
- Gouvernorat de Tunis

## **Gestion**

### Comité de suivi conjoint (CSC)

Le CSC comprend une délégation de chaque pays participant au programme, et notamment un membre désigné par chaque État. Un représentant de la Commission européenne est invité à assister aux réunions du comité de suivi conjoint en tant qu'observateur sans voix délibérative. Le CSC est l'organe délibérant du programme, les fonctions exécutives étant confiées à l'autorité de gestion commune.

### Autorité de gestion commune (AGC)

D'après l'accord entre l'Italie et la Tunisie, la responsabilité de la gestion du programme est confiée à la région de Sicile (Italie), basée à Palerme. En tant qu'organe exécutif du programme, elle est responsable de sa gestion et de son exécution.

#### *Coordonnées de l'autorité de gestion commune*

Directeur du programme: M. Felice Bonanno

Directeur général, département de la programmation

Piazza Sturzo, 36 90139 PALERME

Courriel: [dipartimento.programmazione@regione.sicilia.it](mailto:dipartimento.programmazione@regione.sicilia.it)

### Secrétariat technique conjoint (STC)

Basé à Palerme, le STC est responsable de la gestion quotidienne du programme.

#### *Coordonnées du secrétariat technique conjoint*

Anna Dorangricchia, coordinatrice du STC

Tél.: + 39 091 7070 006 - 7070093

Courriel: [progetti@italietunisie.eu](mailto:progetti@italietunisie.eu)

## Liste de diffusion d'ITA-TUN

Pour vous inscrire à la liste de diffusion d'ITA-TUN, veuillez remplir ce formulaire via le lien:

[http://www.italietunisie.eu/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=45&Itemid=75&lang=fr](http://www.italietunisie.eu/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=45&Itemid=75&lang=fr).

## Ressources financières

Le programme Italie-Tunisie bénéficie d'un financement de l'UE de 22,7 millions d'euros pour la période 2007-2013. Le tableau 2 montre la répartition prévue des ressources financières d'après les priorités du programme exposées ci-dessus. Les projets peuvent être financés jusqu'à 50 %, les partenaires devant fournir au moins 50 % du cofinancement.

**Tableau 2.** Enveloppe budgétaire pour le programme CT Italie-Tunisie

	Contribution	Part	Cofinancement	Total (€)
Priorité 1	13 603 369	60 %	1 360 336	14 963 705
Priorité 2	4 534 456	20 %	453 445	4 987 901
Priorité 3	4 534 456	20 %	453 445	4 987 901
Total	22 672 281	100 %	2 267 228	24 939 509

Source: site web ITA-TUN.

## *Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural (ENPARD)*

### Aperçu du programme

ENPARD est une nouvelle initiative politique qui traduit l'engagement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et de la stabilité dans son voisinage et reconnaît l'importance potentielle de l'agriculture dans la sécurité alimentaire, la production durable et l'emploi rural. Pendant la période de programmation 2014-2020, les pays partenaires sont invités à désigner trois domaines de coopération avec l'UE. ENPARD a été établi par deux communications communes de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure de mars et de mai 2011. L'UE offre un dialogue sur ENPARD à tous les pays partenaires et est disposée à apporter son aide dans la mise en œuvre des politiques et des réformes liées à ENPARD à tous les acteurs déterminés à faire de l'agriculture et du développement rural un secteur prioritaire dans leur coopération avec l'UE. Une assistance sera fournie à toutes les parties concernées pour élaborer des stratégies à long terme en matière d'agriculture et de développement rural et développer les capacités institutionnelles nécessaires aux niveaux national et local.

En lançant ENPARD, l'UE entend répondre aux besoins des pays du sud de la Méditerranée et promouvoir une croissance plus inclusive par la conception et la mise en œuvre d'initiatives pouvant être financées par son nouveau programme SPRING (aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive) et répondant à trois objectifs: 1) améliorer le revenu des agriculteurs et l'emploi en milieu rural, plus particulièrement celui des jeunes; 2) accroître la productivité des systèmes de production en améliorant la qualité des produits et les capacités d'adaptation aux changements; 3) renforcer les capacités d'organisation et les capacités institutionnelles et l'adhésion aux principes opérationnels de bonne gouvernance. Pour atteindre ces objectifs, un programme de travail pluriannuel sera mis sur pied à travers un dialogue avec les partenaires nationaux.

L'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (IAMM-CIHEAM) s'est vu confier la mission d'encadrer cette initiative au Maroc, en Tunisie, en Égypte et en Jordanie. La mission durera trente mois (janvier 2012-juin 2014) et sera divisée en deux phases: une phase préparatoire de désignation des initiatives à renforcer et de préparation des plans d'action des pays d'ici juin 2012 et une phase de lancement du dialogue en vue de la mise en œuvre d'ENPARD d'ici juin 2014.

ENPARD s'appuiera sur l'expérience de l'UE en matière de réforme de l'agriculture et des zones rurales des pays candidats à l'adhésion et tiendra compte de la diversité des expériences et des efforts dans les pays partenaires. ENPARD adopte également une approche stratégique globale mettant fortement l'accent sur la participation de la société civile et des parties prenantes du secteur. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités institutionnelles des administrations locales et régionales.

La stratégie sectorielle nationale, qui définit les défis et les objectifs des secteurs, forme la base d'un dialogue politique entre l'UE et ses partenaires. Pour ENPARD, le dialogue devrait se traduire par des programmes de travail pluriannuels, élaborés par les pays partenaires avec l'accord de l'UE, dans lesquels ceux-ci définissent leurs objectifs en matière de politique agricole et de développement rural. Ce dialogue facilitera également les échanges régionaux et aidera à définir des actions pilotes, le cas échéant.

### **Ressources financières**

Les modalités précises d'ENPARD ne sont pas encore connues, car le programme est encore en cours d'élaboration. À court terme, ENPARD s'emploiera à favoriser le dialogue politique sur les stratégies à moyen et long terme relatives au développement de l'agriculture et des zones rurales, ainsi que

les activités-pilotes dans des initiatives de renforcement des capacités. Il tendra également à compléter les programmes agricoles actuels et à réaliser des analyses des politiques actuelles dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

À moyen terme, il est prévu d'effectuer la programmation pluriannuelle sur la période 2014-2017, qui commence en 2013. ENPARD sera financé par des enveloppes bilatérales de pays parties à l'IEV pour lesquels l'agriculture ou le développement rural constitue un domaine prioritaire.

### ***Programme de coopération en matière de développement urbain et de dialogue (CIUDAD)***

#### **Aperçu du programme**

Le programme CIUDAD vise à aider les collectivités locales de la région couverte par l'IEVP à renforcer leur capacité à planifier un développement urbain durable, intégré et à long terme en mettant en œuvre les principes de la bonne gouvernance<sup>4</sup>. Pour ce faire, il développe les capacités et favorise la compréhension mutuelle, l'échange d'expériences et la coopération entre les acteurs locaux de l'UE et des pays partenaires, y compris ceux de la région du sud et de l'est de la Méditerranée, pour réaliser des projets communs.

En créant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux qui existent déjà entre les autorités locales et régionales du sud et de l'est de la Méditerranée (partenariats Sud-Sud, Est-Est et Sud-Est), le programme CIUDAD vise également à produire des résultats positifs à long terme au-delà de la durée de vie du programme. Il a lancé des programmes de bonne gouvernance et de développement urbain durable (par exemple, dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, du développement économique et de la réduction des disparités sociales), avec la coopération des ALR et de la société civile. Une deuxième phase de CIUDAD (II) est prévue et devrait être lancée en 2013.

Pendant la première phase étaient admissibles les projets couvrant un ou plusieurs des trois thèmes suivants:

- durabilité environnementale et efficacité énergétique;
- développement économique durable et réduction des disparités sociales;
- bonne gouvernance et planification du développement urbain durable.

Plusieurs demandes retenues couvrent plus d'un thème. Le thème transversal de la bonne gouvernance est inclus dans la majorité des projets subventionnés. Le

---

<sup>4</sup>De plus amples informations sont disponibles sur le site: <http://www.ciudad-programme.eu>.

thème de la gestion des déchets et de l'eau est le plus souvent présent dans les pays de l'IEVP région sud.

Dans le cadre de l'assistance technique aux projets subventionnés de CIUDAD, le mécanisme d'appui de CIUDAD a organisé un certain nombre d'ateliers de formation, qui ont aidé les partenaires des projets à développer leurs capacités dans des questions pratiques en amont de la mise en œuvre des projets, comme le fait de veiller à une gestion financière appropriée et à l'établissement de rapports, d'actualiser et d'adapter la planification des projets et de garantir la visibilité de leurs actions.

### **Gestion**

Le mécanisme d'appui de CIUDAD Sud est basé à Tunis.

### **Bureau du mécanisme d'appui de CIUDAD à Tunis**

Rue du Lac de Constance

REGUS Carthage Center, Bloc A - 2<sup>e</sup> étage

Les Berges du Lac, Tunis 1053, Tunisie

Tél.: +216-71-965 060

Courriel: [info@ciudad-programme.eu](mailto:info@ciudad-programme.eu)

Site web: [www.ciudad-programme.eu](http://www.ciudad-programme.eu)

Frank Samol: [frank.samol@ciudad-programme.eu](mailto:frank.samol@ciudad-programme.eu)

Naguib Amin: [naguib.amin@ciudad-programme.eu](mailto:naguib.amin@ciudad-programme.eu)

### **Ressources financières**

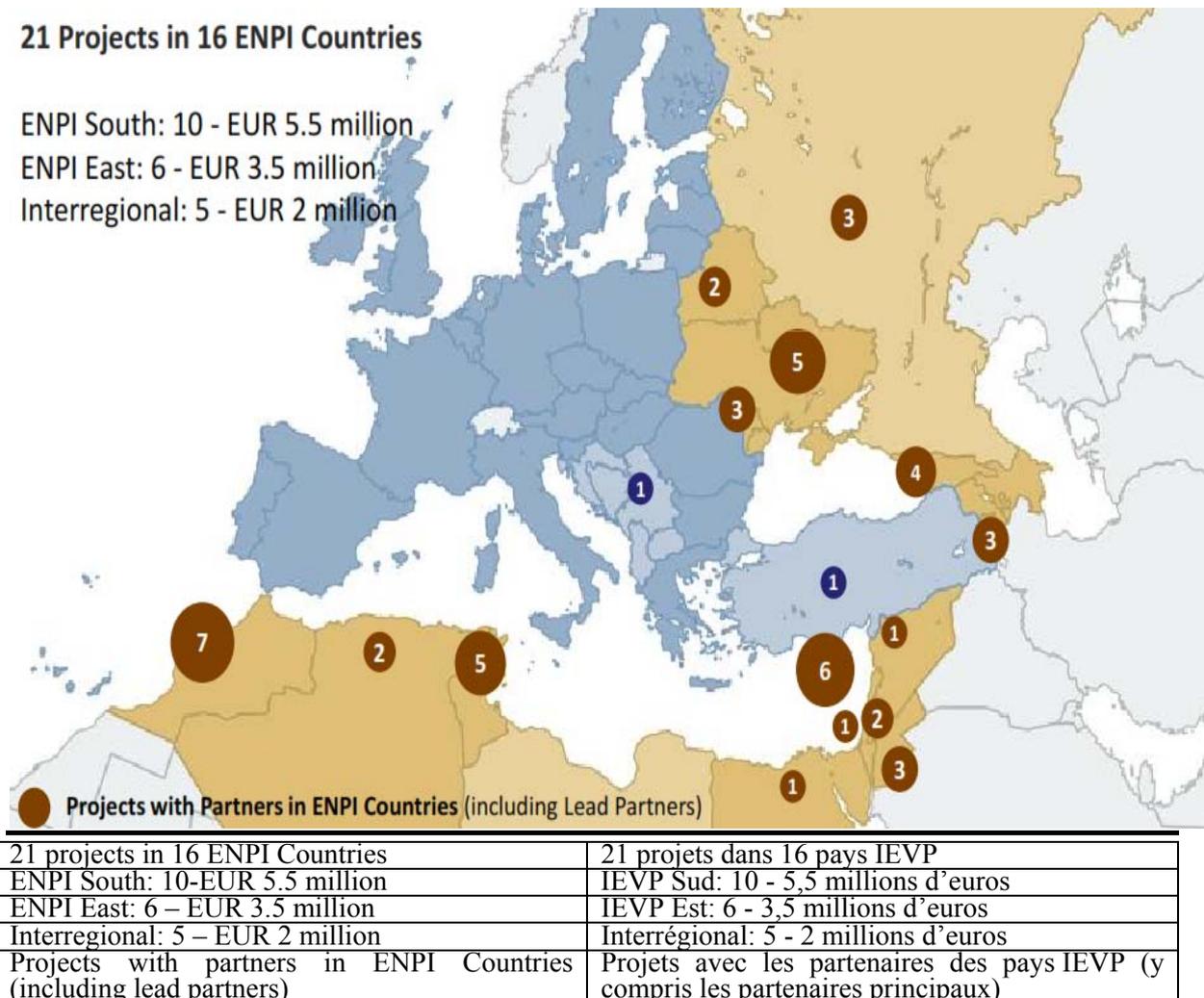
À la suite de l'appel à projets de début 2009, 21 projets au total se sont vu accorder un cofinancement allant de 400 000 à 650 000 euros, pour une durée pouvant aller jusqu'à 48 mois. Le budget total de l'ensemble des pays de l'IEVP et de l'UE s'élevait à 14 millions d'euros. L'exécution des projets a commencé au premier trimestre 2010, après la signature des conventions de subvention avec la Commission européenne. Il n'y a pas d'autres fonds disponibles pour la première phase. La répartition des fonds et des projets dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée est illustrée à la figure 1. L'on attend une deuxième phase de CIUDAD (CIUDAD II) pour 2013.

Les parties intéressées sont invitées à consulter régulièrement le [site web](#) de CIUDAD pour prendre connaissance des éventuelles mises à jour de la deuxième phase prévue<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup>Voir: <http://www.ciudad-programme.eu/news.php?lang=1>.

**Figure 1** Répartition du financement et des projets de CIUDAD pendant la première phase, 2010-2013



### *Instruments de renforcement des institutions*

Trois instruments principaux de renforcement des institutions mettent actuellement des ressources à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée: jumelage institutionnel, TAIEX (assistance technique et échange d'informations) et SIGMA (soutien à l'amélioration de l'administration et de la gestion). Ces trois instruments ont été adaptés pour être utilisés dans le contexte de la politique de voisinage en 2004, 2006 et 2008, respectivement, après plusieurs années d'application efficace dans les pays candidats à l'adhésion. Combinés, ils permettent le transfert du savoir-faire européen d'une manière constructive et collégiale.

Les projets de jumelage ont été déployés à grande échelle dans la région couverte par la politique de voisinage. Ils produisent des résultats opérationnels concrets dans le pays bénéficiaire conformément aux objectifs convenus entre

celui-ci et l'UE (dans un accord d'association, un accord de partenariat et de coopération ou un plan d'action, selon la nature de la relation). En 2011, plus de 140 projets de jumelage avaient déjà été acceptés, soit au total plus de 260 projets en cours. Ces projets couvrent toute une série de domaines, notamment les finances et le marché intérieur, l'environnement, la justice et les affaires intérieures, l'énergie, les transports, le commerce et l'industrie, l'agriculture, l'emploi, les affaires sociales, la santé et la protection des consommateurs. Ces projets reposent sur la demande et sont à la disposition des autorités au niveau infranational et des associations des autorités locales.

L'instrument TAIEX a également été couronné de succès, puisqu'il a fait l'objet de plus de 1 600 demandes d'assistance de tous les pays voisins (et de Russie) depuis 2006 (soit en moyenne 50 par mois). Plus de 14 000 participants du sud et de l'est de la région méditerranéenne ont participé aux événements TAIEX en 2011<sup>6</sup>, soit trois fois plus que l'année précédente. Les fonds de l'instrument TAIEX sont utilisés pour couvrir les dépenses liées aux séminaires, aux visites d'étude et aux missions des experts mais pas pour financer les projets.

Les activités SIGMA, menées en association avec l'OCDE, visent à soutenir des améliorations dans le droit administratif et la justice administrative; la gestion des dépenses; la fonction publique; l'audit interne/externe; les marchés publics/concessions; la coordination et les capacités politiques; la gestion réglementaire et les droits de propriété dans les pays voisins de l'UE, y compris la plupart des pays du sud et de l'est de la Méditerranée<sup>7</sup>.

### ***Initiative «Convention des maires»***

La [Convention des maires](#) est une initiative de la Commission européenne, lancée en février 2008, pour inciter les ALR à s'engager dans la lutte contre les changements climatiques<sup>8</sup>. Lors de la séance plénière de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) qui s'est tenue à Bari (Italie), les 29 et 30 janvier 2012, sous la coprésidence de Mercedes Bresso, présidente du Comité des régions, l'initiative a été ouverte aux villes des pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

---

<sup>6</sup>Calculs de l'auteur à partir de données provenant de: [http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/taieux/11216\\_taiex\\_2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/taieux/11216_taiex_2011_en.pdf).

<sup>7</sup>Voir <http://www.oecd.org/site/sigma/>.

<sup>8</sup>Voir: [http://www.eumayors.eu/index\\_en.html](http://www.eumayors.eu/index_en.html).

Les ALR parties à la Convention des maires s'engagent à:

- dépasser l'objectif de l'UE de réduire de 20 % les émissions de CO<sub>2</sub>;
- élaborer un bilan des émissions;
- mettre en place et exécuter un plan d'action en faveur de l'énergie durable;
- soumettre régulièrement des rapports de mise en œuvre;
- organiser des journées de l'énergie au niveau local.

Les autorités peuvent tirer parti de leur participation de plusieurs manières. Ainsi, elles peuvent notamment:

- affirmer clairement et publiquement leur engagement à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>;
- renforcer les efforts nationaux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur leur territoire ou aider à créer de nouvelles pressions;
- bénéficier de l'encouragement et de l'exemple d'autres pionniers;
- bénéficier de la caution et de l'appui de l'UE, notamment sous la forme d'une contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable dans le cadre de la convention, et d'un appui dans le domaine des relations publiques (RP);
- recevoir le soutien et les conseils nécessaires pour introduire des demandes de financements spécifiques;
- l'ensemble des réalisations font l'objet d'une large publicité sur le site Internet de la convention.

Coordonnées:

Directrice du bureau de la Convention des maires: Kristina Dely

Bureau de la Convention des maires

1 Square de Meeûs

1000 Bruxelles (Belgique)

Tél.: +32 2 504 7862

Site Internet: [http://www.eumayors.eu/about/covenant-of-mayors\\_fr.html](http://www.eumayors.eu/about/covenant-of-mayors_fr.html)

### ***Programmes pilotes de développement régional***

#### **Aperçu des programmes**

Pour faire face aux défis structurels auxquels certains partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée sont confrontés en raison des disparités économiques et sociales entre leurs régions et leurs groupes sociaux, des programmes pilotes de développement régional sont planifiés afin de répondre aux besoins locaux en infrastructures, en ressources humaines et en petites et moyennes entreprises (PME), à l'exemple de la politique de cohésion de l'UE. Les programmes seront

basés sur les besoins et l'organisation territoriale des pays concernés du sud et de l'est de la Méditerranée.

La possibilité de lancer des programmes pilotes de développement régional inspirés de la politique de cohésion de l'UE afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale (en prenant appui notamment sur les programmes pilotes de développement régional dans le cadre du partenariat oriental) est actuellement étudiée avec les partenaires de la région. La coopération dans ce domaine visera en premier lieu le Maroc et la Tunisie, mais elle est ouverte à tous les partenaires qui sont déterminés à mener des réformes politiques et cherchent à réduire les inégalités entre les riches et les pauvres et à promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux.

### ***Facilité de soutien à la société civile (FSSC)***

#### **Aperçu du programme**

La facilité de soutien à la société civile (FSSC) vise à renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans les pays partenaires et à contribuer à mettre en place un environnement favorable à leur action. Il cherche à encourager leur participation au dialogue politique et à intensifier leurs interactions avec les autorités aux niveaux local et national. Il tend également à accroître la participation des acteurs de la société civile à la programmation, la mise en œuvre et la surveillance de l'aide et des politiques de l'UE dans la région.

La facilité soutient financièrement (à travers des appels à projets locaux et à l'échelle de la région couverte par l'IEVP) des projets menés par la société civile qui présentent un intérêt dans le contexte de la politique de voisinage et répondent au partenariat pour la démocratie et la prospérité partagée avec les pays du sud de la Méditerranée. Elle renforce également la capacité des acteurs de la société civile de la région à jouer un rôle plus important dans la promotion des réformes et le renforcement de la responsabilité publique dans leur pays. Elle cherche également à accroître la participation de la société civile aux dialogues politiques sectoriels et à la mise en œuvre de la coopération européenne dans les domaines concernés.

#### **Ressources financières**

Le financement alloué au voisinage méridional de l'UE était de 12 millions d'euros en 2011. Des montants comparables sont prévus pour 2012 et 2013. Le dispositif est mis en œuvre à travers des appels à projets et le renforcement des capacités, tant au niveau régional que national.

## ***MED-ENEC II - L'efficacité énergétique dans le secteur de la construction***

### **Aperçu du programme**

Ce projet encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction et joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre de mesures de coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes. Le projet «Efficacité énergétique dans le secteur de la construction II» (MED-ENEC), qui constitue la suite de MED-ENEC I (2005 et 2009), s'efforce aussi de sensibiliser le grand public et d'impliquer la société civile dans les techniques de construction axées sur le climat, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction de bâtiments<sup>9</sup>. Le projet vise le niveau tant national que local et régional.

Il se concentre sur le renforcement des services aux entreprises et le soutien des marchés, l'amélioration des capacités institutionnelles, l'établissement de structures institutionnelles favorables ainsi que d'instruments fiscaux et économiques. Des projets pilotes sont mis en œuvre afin de présenter les meilleures pratiques et à des fins de formation. Des structures établies de diffusion sont utilisées pour garantir le transfert des connaissances. Aux fins du renforcement des capacités, le projet comprend l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que des activités de consultation, tout en encourageant la création de réseaux d'information, de communication et de coopération. Il propose également des instruments, des normes et des mesures d'incitation aux décideurs politiques, soutient les communautés, les municipalités et les banques locales, les promoteurs immobiliers et les propriétaires de bâtiments au moyen de services complets et efficaces.

### **Ressources financières**

Le financement alloué au voisinage méridional de l'UE était de 5 millions d'euros en 2011. Des montants comparables sont prévus pour 2012 et 2013. Le dispositif est mis en œuvre à travers des appels à projets et le renforcement des capacités, tant au niveau régional que national.

### ***Projet "Préparer le terrain pour le plan solaire méditerranéen"***

### **Aperçu du programme**

Le plan solaire méditerranéen (PSM), une des initiatives phares de l'Union pour la Méditerranée, vise à étendre l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région et contribue au développement d'un «marché euro-méditerranéen de l'électricité verte» intégré. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre de

---

<sup>9</sup>Voir: [http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=27&id\\_type=10](http://www.enpi-info.eu/mainmed.php?id=27&id_type=10).

conditions structurelles doivent être mises en place, notamment la législation, les politiques, un cadre de développement des entreprises, le transfert technologique et le développement industriel dans la région, tant au niveau national que local. Le projet «Préparer le terrain pour le plan solaire méditerranéen» vise à soutenir le développement de ces conditions.

Le projet aide les pays partenaires du sud de la Méditerranée à créer des conditions favorables à une plus grande utilisation de l'énergie renouvelable en général et de l'énergie solaire en particulier. Le projet contribuera à accroître sensiblement le déploiement de systèmes d'énergie renouvelable basés sur le soleil, le vent et d'autres sources d'énergie renouvelable, parallèlement à des mesures d'économies et d'efficacité énergétiques dans la région, qui comprennent des résultats et des activités contribuant à la conception et à la mise en œuvre du PSM.

Le projet est axé sur quatre domaines d'activité:

1. L'harmonisation du cadre juridique et réglementaire;
2. Le transfert de savoir et le renforcement des capacités;
3. Le développement d'une politique d'énergie durable;
4. Le soutien aux investissements.

Le projet aide les autorités locales, régionales et nationales concernées à élaborer et à appliquer un cadre réglementaire et juridique pour soutenir l'énergie renouvelable. Il œuvre au renforcement de l'énergie renouvelable existante et des réseaux d'efficacité énergétique et assiste les pays partenaires par un transfert de savoir afin de mettre en œuvre les politiques en faveur de l'énergie renouvelable, en collaborant étroitement avec les autorités à différents niveaux pour favoriser les investissements dans le secteur, tout en maintenant l'énergie à un prix abordable pour les consommateurs. Le projet favorise également l'élaboration d'une feuille de route et la création d'un climat favorable aux investissements dans l'énergie durable.

Ses activités peuvent être résumées comme suit:

- création d'un site web présentant toute les activités concernant l'énergie renouvelable dans la région;
- élaboration de feuilles de route nationales et régionales en vue de la réforme de la réglementation, du développement institutionnel et du transfert du savoir;
- organisation de formations sur le potentiel de développement industriel du PSM;
- élaboration de politiques nationales adéquates pour promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable.

## **Ressources financières**

Pour la période 2010-2013, un montant de 4 642 500 euros a été alloué et dépensé à travers des appels à projets et le renforcement des capacités, tant au niveau régional que national.

## **1.2 Instruments thématiques à la disposition des ALR dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée**

*Instrument pour la coopération au développement: programme «Acteurs non étatiques et autorités locales dans le développement»*

### **Aperçu du programme**

Les instruments thématiques sont complémentaires des programmes géographiques. Ils apportent un soutien direct à la société civile et aux autorités locales lorsqu'il est impossible ou difficile de passer par les autorités du ou des pays bénéficiaire(s). Contrairement aux programmes géographiques, les programmes thématiques de l'UE sont davantage accessibles aux organisations de la société civile locale et européenne et aux autorités locales et régionales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales internationales, etc.

Le soutien aux acteurs non étatiques et aux autorités locales consiste à encourager la participation locale au développement, tant aux niveaux national que local et régional. Il vise également à mettre en place une meilleure gouvernance et un développement plus participatif présentant un plus grand intérêt pour les citoyens. Ces organisations constituent un véritable atout en raison de leur proximité avec les communautés locales et leur grande souplesse au moment de la mise en œuvre.

Le but premier de ce nouveau programme est de renforcer la capacité des acteurs non étatiques et des autorités locales à apporter leur aide. Il sert également à cofinancer des actions dans des domaines aussi divers que le développement rural, la santé, la protection de l'environnement et l'éducation, ainsi que des partenariats à long terme entre la société civile et les autorités locales. Ces initiatives peuvent être regroupées en fonction des trois grands objectifs suivants:

- soutenir des actions visant à édifier une société démocratique, cohérente et autonome dans les pays partenaires en renforçant les capacités des acteurs non étatiques et des autorités locales, soutenir les populations n'ayant pas accès aux ressources et aux services de base et exclus du processus

décisionnel politique et favoriser le dialogue entre l'État et les acteurs non étatiques;

- financer des initiatives de sensibilisation et d'éducation parmi la population européenne sur la question du développement en favorisant une meilleure compréhension des enjeux et la participation de l'ensemble de la population à la lutte contre la pauvreté et à l'instauration de relations plus équilibrées entre les différentes régions du monde;
- faciliter la coordination et la communication entre les réseaux d'autorités locales et les parties prenantes de la société civile concernés par le débat public européen sur le développement.

## **Ressources financières**

L'accès aux ressources de ce programme est ouvert au monde entier, et notamment aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Le budget total (c'est-à-dire pour l'ensemble des pays) était de 702 millions d'euros<sup>10</sup> pour la période 2011-2013. La répartition de ces fonds est pondérée géographiquement, environ 5 % (33,2 millions d'euros) du financement national étant à la disposition de l'ensemble des pays IEVP, dont la Russie et les pays du Partenariat oriental, pour la période 2011-2013. Un montant total de 16,3 millions d'euros a été alloué aux autorités locales et régionales des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, même si près de la moitié de cette somme est réservée aux territoires de Gaza et de la Cisjordanie (7,2 millions d'euros). Le programme prend la forme d'interventions dans un ou plusieurs pays.

Une base de données actualisée pour les appels à propositions et les avis de marché sont consultables sur le site Internet d'EuropeAid au lien:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&PubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&searchtype=AS&pgm=7573847&ZGEO=&ccnt=7573876&debpub=&finpub=&aoet=36538>

## **1.3 Facilités de prêt à la disposition des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée**

*Banque européenne d'investissement: Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)*

À travers la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), la Banque européenne d'investissement soutient le développement économique et social d'un certain nombre de pays partenaires de la

---

<sup>10</sup> Voir [http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_en.htm).

Méditerranée. À l'origine, ces pays étaient l'Algérie, l'Égypte, le Territoire palestinien occupé, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Toutefois, à la suite des sanctions adoptées par l'UE en novembre 2011, la BEI a suspendu tous les versements relatifs aux prêts et aux contrats d'assistance technique avec l'État syrien. En outre, le changement de régime en Libye a amené la BEI à prendre de nouvelles dispositions pour intégrer ce pays dans un proche avenir.

Le partenariat vise à soutenir la croissance et la création d'emplois dans deux domaines prioritaires:

*i) Soutien au secteur privé*

- *petites et moyennes entreprises (PME)*, en particulier celles actives dans l'industrie, le tourisme et les services;
- *secteur industriel*: cimenteries et aciéries, usines chimiques et métallurgiques, industries de haute technologie, industries automobile et agricole.
- 

*ii) Amélioration de l'environnement d'investissement*

Création d'un environnement propice aux investissements, qui permette au secteur privé de prospérer grâce à l'amélioration des infrastructures dans les secteurs suivants:

- *Énergie*: production, transmission et distribution d'électricité, énergies renouvelables;
- *Transports et télécoms*: aéroports, transports aériens, routes et autoroutes, ponts, voies ferrées, télécommunications;
- *Environnement*: eau et assainissement, traitement et élimination des déchets solides, lutte contre la pollution, irrigation;
- *Capital humain et social*: construction et rénovation d'hôpitaux, de centres de soins de santé, d'écoles, d'universités et de logements sociaux.

**Ressources financières**

En 2011, la FEMIP s'est focalisée sur des projets stratégiques qui ont modifié considérablement les économies locales:

- un milliard d'euros a été investi par la FEMIP dans les pays partenaires méditerranéens;
- 23 projets et opérations d'assistance technique ont bénéficié du financement de la FEMIP et des opérations de capital-investissement dans les secteurs public et privé;
- 63 % du financement total ont été apportés au secteur privé et 37 % au secteur public;

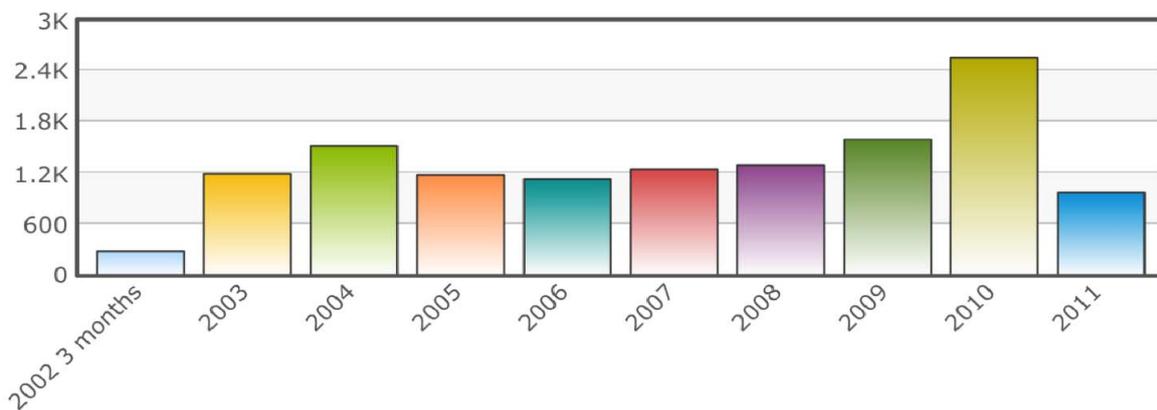
- 9 millions d'euros ont été alloués aux opérations d'assistance technique pour aider les promoteurs dans la gestion quotidienne de leurs projets.

La FEMIP a réalisé les investissements régionaux suivants:

- 503 millions d'euros pour des projets dans les pays du Maghreb, et 423 millions d'euros pour des projets dans les pays du Proche-Orient;
- 49 millions d'euros pour des projets locaux et régionaux.

La figure 2 montre le montant des prêts déboursés dans le sud et l'est de la Méditerranée chaque année depuis 2002, tandis que la figure 3 présente la répartition des fonds entre les pays en 2011.

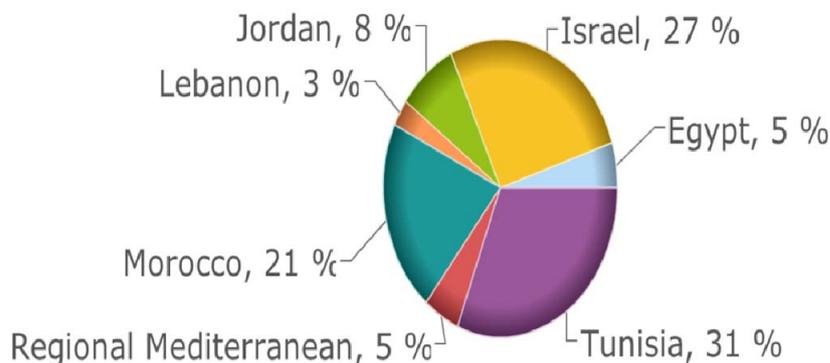
**Figure 2** Prêts annuels de la BEI dans le sud et l'est de la Méditerranée, 2002-2011 (en millions d'euros)



2002 3 mois

Source: Banque européenne d'investissement.

**Figure 3** Investissements de la BEI par pays, 2011



Jordanie, Israël, Liban, Égypte, Maroc, Régional Méditerranée, Tunisie  
 Source: Banque européenne d'investissement.

### ***Facilité d'investissement pour le voisinage***

La facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) est un mécanisme financier innovant visant à mobiliser des ressources additionnelles pour couvrir les besoins d'investissement en infrastructure dans la région du voisinage. Il couvre plusieurs secteurs, parmi lesquels le transport, l'énergie, l'environnement et le secteur social (par exemple, la construction d'écoles ou d'hôpitaux). Cette facilité apporte également un soutien au secteur privé, principalement au moyen d'opérations de capital à risque pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Pour la période 2007-2013, la Commission européenne a alloué un montant de 745 millions d'euros pour la FIV, lequel est complété par les contributions directes des États Membres logées dans un fonds fiduciaire géré pour la Banque européenne d'investissement. À ce jour, la FIV a contribué à financer des projets dans le domaine de l'infrastructure et du secteur privé pour un montant de 417,7 millions d'euros et a contribué à un effet de levier permettant d'atteindre un volume total de financement de plus de 14 milliards d'euros.

Pour de plus amples informations, voir le site Internet de la FIV:

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_fr.htm).

### ***Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)***

À la suite d'un accord des gouverneurs de la BERD intervenu en septembre 2011, le mandat de la banque a été élargi de manière à lui permettre de financer des activités en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. En décembre 2011, la Commission a soumis au Conseil et au Parlement européen une proposition garantissant le soutien de l'UE envers cette extension de mandat. Le conseil des gouverneurs a donné son accord formel pour que les opérations de la BERD commencent en Tunisie par l'utilisation des fonds de coopération le 17 janvier. Un bureau temporaire a été ouvert à Tunis le 1<sup>er</sup> mars 2012, où travaille actuellement un banquier de haut niveau.

En tant que mécanisme «à démarrage rapide», la BERD a accepté de débloquer jusqu'à cent millions d'euros d'aide financière, dont une contribution de vingt millions d'euros provenant de la facilité d'investissement pour le voisinage de l'UE (FIV) et destinée à une assistance technique visant à améliorer la capacité d'absorption et de gestion des projets des bénéficiaires. En 2011, la FIV a fourni une première contribution de cinq millions d'euros à la BERD pour soutenir les PME dans la région. Une nouvelle contribution de quinze millions d'euros a été convenue début 2012 pour permettre à la BERD de préparer plusieurs opérations d'investissement axées principalement sur

l'efficacité énergétique, les transports et les infrastructures municipales, dans un premier temps en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Le développement du secteur privé local est l'une des priorités clés des opérations de la BEI et de la BERD, outre les infrastructures ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet:

<http://www.ebrd.com/pages/news/features/ebd-and-emed.shtm>.

Le tableau 4 présente un récapitulatif des différentes sources de financement décrites à la section 1.

**Tableau 4** Récapitulatif des principales sources de financement de l'UE à la disposition des ALR du sud et de l'est de la Méditerranée

<b>Nom</b>	<b>Thème</b>	<b>Région cible</b>	<b>Budget</b>
Programmes de coopération transfrontalière	Objets: promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance, développement durable	Est et Sud	2009-2013; 195 millions d'euros dans le Sud
CIUDAD - Développement urbain durable	Promotion de la compréhension mutuelle, du dialogue et de la coopération entre les acteurs locaux dans l'UE et les pays partenaires (renforcement des capacités en vue de la modernisation des collectivités locales et régionales)	Est et Sud	2009-2013; 14 millions d'euros dans le Sud
TAIEX	Assistance technique de courte durée pour le rapprochement avec la législation de l'UE et l'application de celle-ci. Groupe cible: fonctionnaires des administrations publiques aux niveaux national et infranational et des associations d'autorités locales	Est et Sud	Au cas par cas
JUMELAGE	Acquisition de compétences et d'expérience en vue de l'adoption et de l'application de la législation de l'UE. Les projets de jumelage sont réalisés conjointement par les deux administrations partenaires. Les pays partenaires en conservent la propriété.	Est et Sud	Au cas par cas

<b>Nom</b>	<b>Thème</b>	<b>Région cible</b>	<b>Budget</b>
SIGMA	Améliorer la gestion publique dans la réforme administrative, les marchés publics, la lutte contre la corruption et le contrôle financier externe et interne	Est et Sud	Au cas par cas
Dispositif pour la société civile du voisinage	Visé à renforcer les acteurs de la société civile et à favoriser un environnement propice à leur action	Est et Sud	2010-2013; env. 12 millions d'euros par an dans le Sud
Préparer le terrain pour le plan solaire méditerranéen	Déploiement d'une politique d'énergie durable: élaborer des politiques nationales adéquates pour promouvoir l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelable	Voisinage méridional	2010-2013; 4,6 millions d'euros
MED-ENEC II	Efficacité énergétique et utilisation de l'énergie solaire dans le secteur du bâtiment, sensibilisation, intérêt de la société civile pour les techniques de construction, décideurs politiques, communautés, promoteurs immobiliers, locataires	Voisinage méridional	2009-2013; 5 millions d'euros



## 2. Les ALR du sud et de l'est de la Méditerranée

La présente section aborde chaque pays à tour de rôle, en en donnant un aperçu du contexte politique général et du cadre institutionnel dans lequel les ALR opèrent. Un tableau séparé fournit des informations sur les capacités existantes des ALR ainsi que les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour le potentiel de développement de chaque pays. Les ALR du sud et de l'est de la Méditerranée participent à des degrés divers aux programmes de l'UE axés sur le niveau infranational. Cette différence s'explique par la diversité des cadres institutionnels régissant les ALR dans la région.

### 2.1 Albanie

#### Contexte politique général

La polarisation et la situation d'impasse dans laquelle se trouvent le Parti démocratique (PD) qui gouverne le pays et le Parti socialiste (PS) qui est dans l'opposition ont persisté en 2012, hypothéquant davantage la demande de l'Albanie pour l'obtention du statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Fait plus marquant, un scandale de corruption a obligé le vice-premier ministre Ilir Meta à démissionner en 2011 et a provoqué les protestations de l'opposition. À l'issue des élections municipales de mai 2011, la fonction importante de maire de Tirana a été remportée d'une marge infime par un candidat du PD à l'issue d'une bataille électorale très politisée.

#### Les autorités locales et régionales en Albanie

Le pays est divisé en 2 *gark* (comtés), eux-mêmes divisés en *rrethe* (districts). En dessous des districts, dans la hiérarchie administrative, on trouve les *komuna* (communes) et les *bashkia* (municipalités). Les comtés sont gouvernés par des conseils, dont les membres sont soit représentants des municipalités et des communes du comté soit désignés par le conseil. Le cabinet nomme un préfet qui sera son représentant dans chaque comté. Le gouvernement au niveau du district et aux échelons inférieurs opère via des conseils locaux élus au suffrage direct pour un mandat de trois ans.

### 2.2 Algérie

#### Contexte politique général

Craignant une révolte populaire à l'image des mouvements du Printemps arabe qui ont balayé la région, le gouvernement algérien s'est engagé à mener une série de réformes politiques au début de l'année 2011. Alors que le

gouvernement avait également promis de modifier la Constitution, la loi électorale et les lois sur les médias, les progrès réels se sont fait attendre, notamment en raison des craintes liées à la recrudescence des faits de violence extrémiste.

### **Autorités locales et régionales en Algérie**

Au niveau infranational, le pays est divisé en 44 wilāyāt (provinces), chacune d'entre elles ayant sa propre assemblée élue (assemblée populaire de wilaya - APW), son conseil exécutif et son gouverneur. Les provinces sont à leur tour divisées en dawāir (districts administratifs), puis en baladīyāt (communes), chacune d'entre elles ayant sa propre assemblée (assemblée populaire communale) chargée de la gestion des affaires locales.

Le conseil exécutif de la province est l'autorité régionale suprême. Il se compose des directeurs régionaux des agences publiques établies dans la province. Le conseil est donc attentif aux problèmes régionaux et nationaux. Par l'entremise du gouverneur provincial, la province exerce la tutelle et le contrôle administratif des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises indépendantes et des sociétés nationales. En tant qu'organe du gouvernement national, l'autorité provinciale participe à la planification et à l'application du plan de développement national et aide à coordonner les questions concernant la province.

Le gouverneur est seul responsable des relations entre le gouvernement national et la province. Nommé par le président pour une durée indéterminée, le gouverneur exerce toute fonction nécessaire à la coordination des relations entre le gouvernement national et la province. En sa qualité de représentant de la province, le gouverneur préside à l'application des décisions de l'APW et, en tant que haut fonctionnaire, il est le représentant direct de chaque ministère national dans la province.

## **2.3 Bosnie-Herzégovine**

### **Contexte politique général**

Après une situation de blocage qui a perduré quinze mois à l'issue des élections d'octobre 2010, les partis politiques de la Bosnie-Herzégovine ont formé un gouvernement en décembre 2011. Dans l'intervalle, le pays a connu une stagnation politique, le parlement n'ayant adopté aucune des réformes significatives jugées nécessaires par le Conseil international de mise en œuvre de la paix.

### **Les autorités locales et régionales en Bosnie-Herzégovine**

La Fédération de Bosnie-Herzégovine est décentralisée. Elle est administrativement divisée en 10 cantons qui à leur tour sont divisés une dizaine de municipalités (općine). La République serbe de Bosnie, administrativement divisée en une douzaine de municipalités également (opštine), est quant à elle relativement centralisée. Les citoyens des deux entités élisent directement les maires et leurs représentants aux assemblées municipales et cantonales. L'arbitrage de 1997 a établi le district fédéral de Brčko dans le Nord-est, qui est un district spécial autonome.

## **2.4 Croatie**

### **Contexte politique général**

La Croatie a achevé ses négociations d'adhésion à l'Union européenne en juin 2011 et son adhésion est prévue en 2013. Le gouvernement a accompli des progrès dans les réformes considérées essentielles par l'UE et a poursuivi sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au cours d'une année lors de laquelle d'importants crimes de guerre ont été condamnés. La coalition de l'opposition Kukuriku a renversé l'Union démocratique croate qui était au gouvernement lors des élections législatives de décembre.

### **Les autorités locales et régionales en Croatie**

Au niveau infra-étatique, la Croatie est divisée en vingt districts administratifs appelés županije (comtés). Une ville, Zagreb, a un statut administratif équivalant à celui de comté. Les županije sont composés de centaines de općine (municipalités)

## **2.5 Égypte**

### **Contexte politique général**

Le président Hosni Moubarak a été poussé à la démission le 11 février 2011, après avoir été au pouvoir pendant près de 30 ans, à l'issue de 18 jours de protestations populaires et d'une répression brutale de la part du gouvernement qui a causé la mort de plus de 800 personnes. Bien accueilli dans un premier temps, le conseil militaire qui a pris le pouvoir après l'éviction d'Hosni Moubarak a été immédiatement critiqué en raison de la poursuite des violations des droits de l'homme et du harcèlement des militants et des organisations non gouvernementales, et en raison de sa volonté apparente de différer le transfert du pouvoir aux civils. Des élections parlementaires, surveillées par le pouvoir judiciaire et ouvertes à des partis politiques autrefois interdits, ont hissé au pouvoir un parti politique islamique populaire.

## **Autorités locales et régionales en Égypte**

La loi de 1960 sur l'administration locale prévoit trois niveaux d'administration infranationale: les muāfaāt (gouvernorats; au singulier, muāfaah), les markaz (districts ou comtés) et les qariyyah (villages). La structure combine des caractéristiques de l'administration locale et de l'autonomie locale. Il existe deux conseils à chaque niveau administratif: un conseil populaire, dont la plupart des membres sont élus, et un conseil exécutif, qui est désigné. Bien que ces conseils exercent un large pouvoir législatif, ils sont contrôlés par le gouvernement central.

Le pays est divisé en 27 gouvernorats. Cinq villes - Le Caire, Alexandrie, Port-Saïd, Suez et Louxor - ont un statut de gouvernorat. Le gouverneur est désigné et peut être démis par le président de la République. Il est l'autorité exécutive suprême dans le gouvernorat, il exerce un pouvoir administratif sur l'ensemble des fonctionnaires publics du gouvernorat, à l'exception des juges, et il est responsable de l'application des politiques.

Le conseil du gouvernorat se compose d'une majorité de membres élus. D'après la loi, il doit être composé au moins pour moitié d'agriculteurs et d'ouvriers. Dans la pratique, il n'a toutefois pas été possible d'atteindre cette proportion, notamment parce que les agriculteurs, écrasés de travail, n'ont pas le temps de briguer un mandat et a fortiori d'assister à de longues réunions. En outre, beaucoup d'agriculteurs et d'ouvriers âgés ne jouissent pas d'un niveau d'éducation formelle suffisant pour exercer effectivement leur mandat. Les conseils de ville ou de district et les conseils de village sont établis sur les mêmes principes que ceux régissant les conseils de gouvernorat.

Les conseils locaux exercent toute une série de fonctions en matière d'éducation, de santé, de services publics, de logement, d'agriculture et de communications. Ils sont également chargés de promouvoir le mouvement coopératif et de mettre en œuvre certaines parties du plan national. Les conseils locaux tirent leurs ressources des recettes fiscales nationales, d'un impôt foncier prélevé dans le gouvernorat, de divers droits et taxes locaux, des bénéfices des services publics et d'entreprises commerciales, ainsi que de subventions nationales, d'aides et de prêts.

## **2.6 Israël**

### **Contexte politique général**

Au cours de l'année 2011, Israël a connu des mouvements sociaux de grande ampleur liés aux conditions économiques. L'armée a attaqué à intervalles réguliers les militants qui tiraient des obus en Israël depuis Gaza, tandis que des

attaques de petite envergure lancées par des terroristes ou des militants ont provoqué la mort de plusieurs personnes.

### **Autorités locales et régionales en Israël**

Le pays est divisé en six districts - Centre, Jérusalem, Haïfa, Nord, Sud et Tel-Aviv - et en quinze sous-districts. L'administration locale consiste en municipalités, conseils locaux (pour les petits villages) ou conseils ruraux régionaux. Les arrêtés des conseils, ainsi que leur budget, sont soumis à l'approbation du ministère de l'Intérieur. Les élections locales ont lieu tous les cinq ans.

## **2.7 Jordanie**

### **Contexte politique général**

Malgré que les demandes pour une réforme politique se soient faites de plus en plus pressantes à mesure que l'année passait, le Roi Abdullah de Jordanie a réussi à ce que l'autorité de son gouvernement ne soit pas mise à mal par des défis majeurs comme ceux qui ont caractérisés les autres révoltes qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2011. Des amendements de la constitution et un remaniement du gouvernement ont permis au Roi de calmer temporairement tout début de mécontentement populaire.

### **Autorités locales et régionales en Jordanie**

La Jordanie est divisée en 12 muhāfazāt administratifs (gouvernorats), divisés à leur tour en districts et sous-districts, dirigé chacun par un fonctionnaire nommé par le ministre de l'intérieur. Les villes et les agglomérations ont chacune un maire et des conseils partiellement composés de représentants élus.

## **2.8 Liban**

### **Contexte politique général**

La nomination de Najib Mikati au poste de premier ministre en 2011 a déclenché des protestations et une vague de violence s'inscrivant dans le mouvement plus général du «Printemps arabe». Soumis à de fortes pressions, Najib Mikati a néanmoins pu former un gouvernement qui est toujours en place. Depuis 2011, le Liban accueille les réfugiés et les soldats déserteurs qui fuient la guerre civile dans la Syrie voisine.

### **Autorités locales et régionales au Liban**

Le Liban est divisé en muāfaāt (gouvernorats) administrés par le muāfi (gouverneur), qui représente le gouvernement central. Les gouvernorats sont ensuite divisés en aqiyyah (districts), chacun d'entre eux étant présidé par

un qāim-maqām (chef de district) qui, avec le gouverneur, supervise l'autorité locale. Les municipalités (communes d'au moins 500 habitants) élisent leur propre conseil, qui élit à son tour les maires et les adjoints au maire. Les villages et les villes (plus de 50 et moins de 500 habitants) élisent un mukhār (chef) et un conseil des anciens, qui siègent à titre honorifique. Les responsables des autorités locales ont un mandat de quatre ans.

## **2.9 Libye**

### **Contexte politique général**

Influencés par les révoltes dans la Tunisie et l'Égypte voisines, et piqués au vif par l'arrestation d'un militant des droits de l'homme à Benghazi, des citoyens sont descendus dans les rues de plusieurs villes libyennes en février 2011 pour protester contre Mouammar Kadhafi, au pouvoir depuis 42 ans. Les protestataires se sont immédiatement heurtés à la réaction violente des partisans du régime et des forces de sécurité et en quelques jours, une guerre civile a éclaté dans le pays, qui s'est finalement conclue par la chute de Kadhafi et la formation d'un conseil national de transition, lequel s'était constitué dans la ville rebelle de Benghazi. Cet organe s'est ensuite déplacé à Tripoli à la fin 2011, mais il n'exerce aucun contrôle effectif sur les nombreuses milices locales que compte le pays.

### **Autorités locales et régionales en Libye**

Le pays est divisé en shabiyyāt (municipalités), à leur tour subdivisées en entités administratives plus petites. Sous le régime Kadhafi, les citoyens libyens étaient membres de plus de 500 «congrès populaires de base», chacun d'entre eux étant chapeauté par un comité révolutionnaire désigné. Les relations juridiques entre les ALR et Tripoli devraient être définies par la nouvelle constitution en cours d'élaboration.

## **2.10 Mauritanie**

### **Contexte politique général**

Les élections municipales et législatives qui étaient prévues pour octobre 2011 ont été reportées sine die. Deux grands partis de l'opposition avaient demandé ce report, faisant valoir que le dialogue promis avec le dirigeant du pays, le président Aziz, concernant des réformes politiques et électorales de grande ampleur n'avait pas encore été engagé. Un dialogue national a eu lieu de septembre à octobre 2011 afin d'examiner ces questions ainsi que les plaintes de l'opposition relatives au manque d'accès aux médias. Des soulèvements ont eu lieu en 2001 et 2012 mais ils ont été bien plus limités que dans certains pays voisins.

### **Autorités locales et régionales**

Le pays est divisé en 13 régions administratives dirigées chacune par un gouverneur. La capitale constitue un district séparé. Elles sont responsables de l'administration, de l'éducation au niveau local et de la police.

## **2.11 Monténégro**

### **Contexte politique général**

En octobre 2011, l'UE a engagé les négociations d'adhésion suite à des progrès réalisés dans sept domaines prioritaires, dont l'adoption en septembre d'une nouvelle loi sur la réforme électorale. Toutefois, l'UE a indiqué que d'autres efforts étaient nécessaires dans plusieurs domaines, notamment en matière de réforme judiciaire.

### **Autorités locales et régionales au Monténégro**

Les niveaux de gouvernement local du Monténégro sont ses 21 communes dont la superficie varie entre 50 et 2000 km<sup>2</sup> et la population varie de 5 000 à plus de 130 000 habitants. Les pouvoirs locaux sont dotés de compétences et de ressources dans les domaines de l'éducation, des soins de santé essentiels, de la protection sociale et de l'emploi.

## **2.12 Maroc**

### **Contexte politique général**

En réaction aux protestations qui ont émaillé le printemps 2011, le roi a présenté une réforme de la constitution, approuvée par référendum en juillet. Le mouvement de protestation a toutefois continué à faire pression pour obtenir une réduction plus importante des pouvoirs du monarque. Les élections législatives de novembre 2011 ont donné la victoire au Parti de la justice et du développement, un parti islamiste d'opposition dont le chef, Abdelilah Benkirane, a été nommé premier ministre.

### **Autorités locales et régionales au Maroc**

Au niveau local, le Maroc est divisé en plusieurs niveaux de gouvernement, tous sous la tutelle directe du ministère de l'Intérieur. Au sommet figurent les seize régions, qui sont ensuite divisées en plusieurs douzaines de provinces et de préfectures urbaines, chacune étant dirigée par un gouverneur désigné par le roi. En dessous de cette deuxième subdivision, on trouve les qa'awāt (districts ruraux) et les municipalités, gouvernés par des chefs de cercle. Le quatrième niveau comprend les communes rurales et les centres urbains autonomes, gouvernés respectivement par les qā'ids (caïds) et les pachas. Les représentants de rang inférieur sont nommés soit par le ministère de l'Intérieur, soit par les

gouverneurs. Chaque niveau est doté d'organes élus par le peuple, dont la fonction première est de contribuer à déterminer les questions et les priorités locales, comme le lancement de projets de développement et le vote des budgets.

## **2.13 Territoire palestinien occupé**

### **Contexte politique général**

En Cisjordanie, le président Mahmoud Abbas est resté en place après l'expiration de son mandat en 2009, et son gouvernement a continué à fonctionner en l'absence de nouvelles élections législatives. Une brève période de pourparlers de paix directs entre le gouvernement Abbas et Israël s'est achevée, fin 2011, suite au refus d'Israël de prolonger le moratoire sur la construction de colonies. Au cours de l'année, le territoire a été régulièrement en proie à des confrontations souvent violentes sur la question de la terre ou d'autres enjeux.

À Gaza, comme la date de nouvelles élections n'a pas été fixée malgré l'expiration du mandat des organes exécutif et législatif de l'Autorité palestinienne, le Hamas a continué à gouverner le territoire. Israël a maintenu son blocus et les tensions politiques se sont aggravées.

### **Autorités locales et régionales dans le territoire palestinien occupé**

Dans les territoires administrés par l'Autorité palestinienne, la municipalité est une unité administrative du gouvernement local semblable à une ville. Ces unités ont été décidées et constituées après la création du ministère de Gouvernement local de l'Autorité nationale palestinienne en 1994. Toutes les municipalités sont sous tutelle du ministère du Gouvernement local. Les membres du conseil municipal et les maires sont élus par les résidents de la localité. Les municipalités sont divisées en quatre secteurs en fonction de leur population et de l'importance de leur gouvernorat propre.

## **2.14 Syrie**

### **Contexte politique général**

En réaction à des protestations populaires persistantes, qui ont commencé en mars 2011, le gouvernement a engagé l'armée et d'autres forces de sécurité dans une violente campagne de répression, assiégeant régulièrement des villes et tuant plusieurs milliers de personnes. Le pays est actuellement en état de guerre civile.

### **Autorités locales et régionales en Syrie**

La Syrie est divisée en gouvernorats (dont Damas, ville érigée en gouvernorat), manā'iq (districts) et nawā'ī (sous-districts). Les gouverneurs, ou mu'āfi'ūn, exercent un certain pouvoir dans leur circonscription administrative mais l'administration locale est centralisée et dépend du ministre de l'Intérieur du gouvernement national.

## **2.15 Tunisie**

### **Contexte politique général**

Depuis la révolution de jasmin et la dissolution du gouvernement dirigé par le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) en 2011, des dizaines de nouveaux partis politiques ont obtenu leur reconnaissance officielle. Le parti Ennahdha s'est imposé comme le plus fort, mais plusieurs partis de centre-gauche jouissent également d'un important soutien populaire. Depuis l'indépendance, la politique sociale tunisienne a été caractérisée par des initiatives visant à améliorer le statut et les conditions de vie de la femme. Par comparaison avec leurs homologues d'autres pays arabes, les Tunisiennes jouissent d'une plus grande égalité devant la loi.

### **Autorités locales et régionales en Tunisie**

Le pays est divisé en 24 zones administratives appelées wilāyāt (provinces; au singulier, wilāyah), chacune d'entre elles étant dirigée par un wālī (gouverneur). Chaque province porte le nom de son chef-lieu et est subdivisée en plusieurs entités appelées mu'tamadiyyāt (délégations), dont le nombre varie en fonction de la taille de la province. Les délégations sont administrées par un mu'tamad et divisées en plus de 2 000 districts appelés min'aqah turābiyyahs. La Tunisie compte par ailleurs un grand nombre de municipalités et de conseils ruraux.

## **2.16 Turquie**

### **Contexte politique général**

Le Parti pour la justice et le développement (AKP) qui est au gouvernement a remporté les élections législatives de juin 2011 à une large majorité, ce qui a assuré au premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, un nouveau mandat. En juillet, les hauts gradés du commandement militaire ont démissionné en masse suite à l'arrestation de dizaines d'officiers suspectés de préparer un coup d'état. Ce qui a donné au gouvernement civil une occasion sans précédent d'accroître le contrôle civil sur le gouvernement.

### **Autorités locales et régionales en Turquie**

La Turquie est divisée en 76 provinces (*vilayetlar*) elles-mêmes divisées en 8 districts environ, ou *kazalar*. Chaque district se compose de 493 sous-districts environ, ou *bucaklar*. Les capitales provinciales, chef-lieu de district et villes de plus de 2 000 habitants sont structurés comme des municipalités dirigées par un maire élu. Le gouvernement au niveau provincial est responsable de la mise en œuvre des programmes nationaux dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale, des travaux publics, de la culture et de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des questions économiques et commerciales.

**Tableau 3.** Récapitulatif des capacités existantes et des domaines à développer dans le sud et l'est de la Méditerranée

<b>Pays</b>	<b>Capacités existantes</b>	<b>Domaines à développer</b>
Albanie	programme CT (Albanie-Monténégro & Grèce-Albanie; Albanie-Kosovo); Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage.	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Algérie	programme CT mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures; ressources naturelles.
Bosnie-Herzégovine	programmes CT (B&H-Monténégro; B&H-Croatie; B&H-Serbie; Adriatique (CT)); Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage.	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Croatie	programmes CT (Hongrie-Croatie; B&H-Croatie; Slovénie-Croatie; Croatie-Serbie; Adriatique (CT)); Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage.	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.

<b>Pays</b>	<b>Capacités existantes</b>	<b>Domaines à développer</b>
Égypte	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures;
Israël	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Jordanie	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Liban	programme (CT) mer Méditerranée); programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage; MED ENEC II; Préparer le terrain.	Éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures
Libye	Renforcement des institutions: TAIEX; projet "Préparer le terrain".	Cohésion territoriale; Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures; ressources naturelles.

<b>Pays</b>	<b>Capacités existantes</b>	<b>Domaines à développer</b>
Mauritanie	Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage.	Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures
Monténégro	Programmes CTF (B&H-Monténégro; Monténégro-Serbie; Albanie-Monténégro; Adriatique CT); Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage.	Environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Maroc	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX, SIGMA et jumelage; Convention des maires; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Éducation, jeunesse et recherche, environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Territoire palestinien occupé	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage; MED ENEC II; Préparer le terrain.	Cohésion territoriale; Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures

<b>Pays</b>	<b>Capacités existantes</b>	<b>Domaines à développer</b>
Syrie	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain". * Note – toute forme de participation st actuellement suspendue.	Cohésion territoriale; Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures
Tunisie	programme (CT) mer Méditerranée; programme CIUDAD; Renforcement des institutions: TAIEX et jumelage; MED ENEC II; projet "Préparer le terrain".	Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie. Citoyenneté, gouvernance et affaires institutionnelles et extérieures.
Turquie	programme CT (Bulgarie-Turquie; Bassin de la mer Noire); programme CIUDAD; MED ENEC II; Préparer le terrain; Renforcement des institutions: TAIEX, Sigma et jumelage.	Politique économique et sociale; éducation, jeunesse et recherche; environnement, changement climatique et énergie.



### 3. Enseignements tirés des programmes de l'UE dans le sud et l'est de la Méditerranée

Outre les programmes en cours, énumérés à la section 1, l'UE participe à d'autres programmes dans la région du sud et de l'est de la Méditerranée. Le programme MED-PACT est une importante initiative, lancée à la suite d'une demande formulée par le Comité des régions dans un avis de 2003 sur la nécessité de soutenir la coopération entre les autorités locales au sein du partenariat euro-méditerranéen<sup>11</sup>. L'objectif principal du programme était de favoriser une meilleure compréhension entre la société civile du nord et du sud de la Méditerranée en développant la coopération, les échanges et le dialogue entre les villes. Plus particulièrement, cela impliquait d'aider les pays méditerranéens partenaires de l'UE à assurer un développement plus équilibré et durable, par des partenariats entre les villes, et de promouvoir une meilleure planification et gestion municipale en y associant toute une série d'acteurs urbains. Au total, neuf projets ont été soutenus, le cofinancement de l'UE atteignant 4,8 millions d'euros.

Plusieurs enseignements importants se dégagent de la mise en œuvre du programme MED-PACT. Il était particulièrement important de veiller à une bonne transition entre le stade de projet pilote (résultat) et le changement durable de comportement (effets) susceptible, au final, d'avoir des incidences durables sur la réalisation des objectifs de MED-PACT. Les facteurs suivants se sont avérés importants:

- *Appropriation au niveau local*: le choix des projets pilotes d'une manière participative associant l'ensemble des parties concernées est en soi un effet très important des projets de coopération décentralisée tels que MED-PACT. Il est cependant capital de veiller à ce que les communautés ayant désigné les projets se les «approprient»; autrement dit, les projets mis en place doivent être assez concrets et répondre aux besoins réels exprimés par les parties concernées, leur ampleur doit être assez réaliste pour que ces projets soient réalisés avec les moyens disponibles au niveau local, et leurs résultats perceptibles dans un délai raisonnable.
- *Importance du développement des capacités locales*: Le développement des capacités locales est essentiel pour la durabilité des projets financés. Sans de

---

<sup>11</sup>Pour plus d'informations, voir: <http://www.med-pact.eu>.

solides capacités locales, l'initiative tout entière risque d'être compromise dès que le financement extérieur prendra fin.

- *Importance de la mobilisation et de l'engagement des ressources locales*: les partenaires du Sud conçoivent parfois la coopération décentralisée comme un échange à sens unique de capacités et de ressources. Il n'en est rien, car un partenariat doit impliquer un échange équitable de ressources. Un projet pilote a donc beaucoup plus de chances de voir le jour lorsque les partenaires locaux engagent leurs propres ressources, si modestes soient-elles. Parfois, il est trop facile de partir du principe que le cadre administratif des institutions des partenaires locaux est insuffisant. Toutefois, l'expérience de MED-PACT dans divers pays et contextes thématiques révèle tout l'éventail des possibilités à cet égard.
- *Importance de l'intégration de projets pilotes dans le contexte politique plus large des niveaux urbain, régional et gouvernemental*: un projet pilote risque de rester une initiative ou un événement ponctuel isolé s'il n'arrive pas à influencer, catalyser ou inspirer le contexte politique plus large. Dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée en particulier, il peut s'avérer difficile d'exercer une influence au niveau national. Toutefois les contextes local et régional sont de plus en plus ouverts et réceptifs aux formes de processus de gouvernance participative mis en avant par des projets tels que MED-PACT.

D'autres enseignements de portée générale ont été tirés de la mise en œuvre de MED-PACT, et un certain nombre de meilleures pratiques ont été répertoriées:

- *Reconnaissance de l'importance du contexte sociopolitique*: il est très important d'étudier soigneusement non seulement les aspects techniques d'une proposition de projet, mais aussi la dimension sociopolitique de toute proposition d'intervention. Il est crucial de consulter les partenaires locaux à cet égard. Surtout, traitez les projets au cas par cas! Ne partez pas du principe que ce qui a bien fonctionné en Europe fonctionnera forcément dans tout autre environnement.
- *La préparation du partenariat est cruciale*: la préparation minutieuse d'un partenariat contribue au succès d'un projet. Les négociations et la recherche d'un consensus doivent être menées directement avec les ALR concernées et non par l'entremise d'intermédiaires, y compris les gouvernements centraux. Au lieu de signer une simple déclaration de partenariat avant le démarrage de l'action, il est conseillé d'inclure également, dans la déclaration, une clause attestant que le partenaire a lu et approuvé la proposition technique et une autre selon laquelle le budget a lui aussi été lu et approuvé.

- *Apprenez à connaître l'environnement administratif local dans lequel les partenaires opèrent:* informez-vous du système local et de ses exigences administratives avant de concevoir le projet. De simples soucis administratifs peuvent parfois retarder un projet tout entier et même l'enrayer. La coopération décentralisée hors de l'UE peut être différente de celle mise en œuvre dans le contexte de l'Union ou d'autres économies avancées. C'est en particulier le cas des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, ce il faut tenir compte lors de la conception de politiques effectives destinées au niveau infranational.
- *La clé du succès réside dans des objectifs partagés:* dans le cas des partenariats Nord-Sud ou Sud-Sud, les responsables de projet doivent veiller à ce que la collaboration prenne appui sur des objectifs partagés et qu'elle comprenne un ensemble complet d'activités au lieu de se résumer à une seule activité ponctuelle souvent estampillée de «partenariat». Des réseaux doivent être construits autour d'une vision commune et d'un programme bien établi pour que l'action soit efficace et durable.
- *Adoptez des procédures de gestion financière solides:* le transfert de fonds de l'UE aux partenaires n'est pas toujours facile et passe par des procédures administratives complexes, mais si ces difficultés ne sont pas surmontées d'une manière adéquate, il manquera un élément essentiel à la coopération décentralisée. Il est injuste de demander à des partenaires et à des particuliers d'avancer les frais et d'attendre ensuite plusieurs mois pour se faire rembourser. Soit le partenaire principal doit avancer les fonds nécessaires pour mener à bien les activités, soit il doit les payer à l'avance. Le respect des échéances financières et administratives fixées par l'UE est également un signe positif augurant du succès d'un projet.
- *La clarté des structures de gestion est essentielle:* les projets ont plus de chances de réussir en cas d'appropriation claire d'un projet au niveau des ALR. L'évaluation des propositions doit absolument tenir compte de la capacité, démontrée par le demandeur, de mobiliser les services de base dans la région concernée (par exemple, le demandeur doit indiquer clairement les agences et les services associés au projet) et écarter les propositions qui envisagent de confier la gestion du projet à une assistance technique externe.

L'existence de comités directeurs et de comités scientifiques contribue à améliorer les performances des projets. Celles-ci doivent être évaluées régulièrement et comparées au cadre logique du projet. Un mécanisme d'évaluation externe (qui collecte et étudie également les données collectées dans le cadre du suivi) est susceptible d'améliorer les performances des

projets pour autant que les résultats de l'évaluation soient diffusés et partagés dans le territoire couvert par le projet.

- *Les connaissances linguistiques peuvent s'avérer très utiles*: la prise en considération de la spécificité linguistique est souvent considérée comme un signe de respect et de reconnaissance de la diversité au sein du partenariat. Il importe dès lors de prévoir un budget adéquat pour les traductions et de prendre le temps (et la peine) de traduire les résultats du projet dans les langues locales. La présence d'au moins un membre de l'équipe de gestion du projet capable de parler la langue locale du partenaire constitue un sérieux atout, surtout lorsque le projet implique un travail de terrain et une interaction étroite avec la population locale, ou de communiquer avec elle. Lorsque cela est possible, il est beaucoup plus efficace de prévoir une formation dans les langues locales que de passer par plusieurs strates de traduction. C'est aussi un bon indicateur de la réalisation de partenariats entre l'UE et des pays tiers tels que ceux de la région du sud et de l'est de la Méditerranée.
- *Une stratégie de communication claire et cohérente est vitale*: la communication et la visibilité ne se résument pas à l'affichage des logos de l'UE et du projet concerné sur les publications et autres imprimés. Elles impliquent d'adhérer à un esprit de partage et de description d'expériences et de pratiques et d'associer les parties concernées au fur et à mesure de l'avancement des projets. Les sites Internet constituent des outils essentiels dans la stratégie de communication des projets. Des ressources doivent être affectées pour les mettre à jour et leur permettre de refléter les réalisations des projets, compte tenu des spécificités linguistiques des groupes cibles. De plus, il est essentiel de se rappeler que la communication interne entre les partenaires des projets (lettres d'information, instructions politiques, points d'information, partage des progrès, etc.) joue un rôle important dans le succès d'un projet. La création de mécanismes de soutien ou de services d'assistance (comme on l'a vu par ailleurs dans les projets CIUDAD) peut s'avérer très utile.

### **Programmes de financement bilatéraux ou régionaux**

La mise en œuvre du programme MED-PACT a démontré qu'il était très avantageux d'orienter directement les fonds de l'UE vers le niveau régional. Par exemple, une approche régionale a été jugée particulièrement appropriée à l'intégration de divers acteurs et parties prenantes dans le secteur de l'aide à la coopération car elle permet d'associer la «région» à ses acteurs, leurs visions et leurs projets dans un esprit de synergie. Pour exploiter ces avantages, une forte «appropriation» du processus de développement par les acteurs locaux est cruciale dans un souci de cohérence, sans quoi, ils ne seraient que de grands

principes vagues sans réelle portée. En outre, un engagement ferme des acteurs locaux est essentiel pour promouvoir l'appropriation des projets par les ALR et rompre avec une culture de dépendance aux aides. Des efforts doivent être déployés pour développer des secteurs bien définis de responsabilité et de visibilité pour les ALR; partager la reconnaissance des initiatives à succès; encourager l'innovation et la prise de risques des ALR; et mobiliser les parties prenantes.



## **4. Comment les ALR peuvent-elles améliorer leur accès aux fonds de l'UE?**

La présente section formule quelques recommandations sur la manière dont les ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée peuvent optimiser leur participation aux projets à l'avenir, d'autant que les ressources financières du futur instrument européen de voisinage augmenteront sensiblement au cours de la prochaine période financière (2014-2020). Ces recommandations s'appuient tant sur l'expérience que l'UE a acquise par le passé dans la mise en œuvre de programmes similaires dans d'autres régions que sur les conditions propres aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

### **4.1 Recommandations générales pour améliorer l'accès des ALR aux fonds de l'UE**

Plusieurs mesures politiques générales «de facilitation» peuvent, si elles sont mises en application, améliorer le cadre d'action des ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces mesures sont de nature à renforcer la capacité institutionnelle des ALR de la région à accéder aux fonds de l'UE. En voici quelques-unes:

- Les diverses instances dirigeantes du sud et de l'est de la Méditerranée doivent être encouragées non seulement à accorder aux autorités locales et régionales une reconnaissance politique ou à accroître celle-ci, mais aussi à les intégrer formellement et effectivement au processus de coopération avec l'UE. Il s'agit là d'une condition préalable à la participation effective des ALR aux programmes de l'UE. Si les ALR ne mettent pas en place le cadre institutionnel nécessaire, l'efficacité de tout programme d'initiatives sera fortement compromise.
- Outre les gouvernements centraux, les ALR doivent si possible être incitées à participer à un stade précoce à l'élaboration des accords d'association, des documents stratégiques et des plans d'action conçus sur une base bilatérale entre l'UE et les pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée.
- Les gouvernements des pays du sud et de l'est de la Méditerranée doivent être encouragés à mettre en place des mécanismes nationaux structurés de dialogue et de consultation des acteurs infranationaux (c'est-à-dire, les ALR) ainsi que des organisations de la société civile, en faisant intervenir les réseaux existants et les associations des autorités locales et régionales.

- Les organes de l'UE doivent tendre à élargir et à approfondir la coopération entre les ALR de l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée de même qu'à l'intégrer pleinement dans les relations entre l'UE et les partenaires de la région. Le rôle des autorités locales et régionales est essentiel dans la bonne application des divers instruments politiques concernés par les initiatives dans le voisinage méridional, tels que la bonne gouvernance, la réforme et la décentralisation administratives, le développement économique et social, le développement régional et la politique de cohésion, la coopération transfrontalière, la protection de l'environnement, les questions d'ordre public, la prévention et la gestion des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, la coopération culturelle, l'éducation, le tourisme et les échanges d'élèves et d'étudiants.
- La Commission européenne doit revoir la procédure d'élaboration des programmes indicatifs nationaux (PIN), qui devraient être négociés entre l'UE et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée en fonction de leurs besoins et capacités spécifiques ainsi que de leurs intérêts et de ceux de l'UE. La planification au niveau national doit être effectuée conjointement par le gouvernement du pays partenaire et la Commission européenne. Cette dernière doit collaborer avec les pays partenaires pour élaborer le plan de mise en œuvre de leur PIN.

Les organes de l'UE doivent également encourager la promotion constante de relations plus étroites entre les autorités locales et régionales de l'UE et leurs homologues dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée à travers les plates-formes institutionnelles européennes de dialogue politique régulier existantes et par des projets communs concrets, le but étant de préparer la voie à l'établissement éventuel d'une assemblée locale et régionale du sud et de l'est de la Méditerranée.

- Les ressources humaines, techniques et académiques des pays du sud et de l'est de la Méditerranée doivent être mobilisées lors de la mise en œuvre des projets (en exploitant, par exemple, l'extension des projets de jumelage électronique aux écoles secondaires d'Égypte et de Jordanie).
- La participation du public doit être maximisée, de manière à ce que les partenaires s'approprient le processus de coopération et les projets qui en résultent.

## 4.2 Démarches pratiques pour identifier les fonds et introduire une demande

Plusieurs mesures pratiques peuvent, si elles sont prises en considération, aider les ALR des pays du sud et de l'est de la Méditerranée à renforcer leur capacité à accéder aux fonds de l'UE en introduisant avec succès des demandes de financement. De manière générale, les possibilités de financement suivent les mêmes modalités que les autres programmes financés au titre de l'IEVP. Les bénéficiaires potentiels sont invités à participer aux appels à propositions et aux appels d'offres publiés sur le site Internet d'EuropeAid et par les délégations des pays. En outre, les fonds mis à disposition en complément des prêts accordés par les institutions financières européennes sont principalement affectés à travers la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV). Dans ces cas, les règles spécifiques utilisées pour les projets financés par la FIV s'appliquent. De plus amples informations sur les appels à projets et les appels d'offres publiés sont disponibles sur la page:

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm).

Les informations sur le financement par la FIV se trouvent sur la page:

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regionalcooperation/irc/investment\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regionalcooperation/irc/investment_en.htm).

### Démarches pratiques:

- Premièrement, lorsque les ALR ont une idée précise du projet qu'elles envisagent, elles doivent s'assurer que la demande éventuelle réponde aux critères de l'appel à projets. Dans le cas contraire, si les ALR n'ont pas d'idée précise des futurs projets, il peut être judicieux d'examiner les différentes sources de financement disponibles avant d'établir la liste des projets répondant aux critères respectifs. Veillez à ce que les sources de financement soient disponibles pour les demandeurs du sud et de l'est de la Méditerranée. Les sources de financement décrites à la section 1 du présent rapport représentent la majorité des fonds à la disposition des ALR. N'hésitez pas à vous mettre en rapport avec les représentants des sources de financement pour vous assurer que vos idées de projets répondent à leurs critères. Une base de données actualisée des appels à projets et des avis de marché est disponible sur le site Internet d'[EuropeAid](#)<sup>13</sup>.
- Deuxièmement, dès qu'une source adéquate de financement a été trouvée, les ALR doivent s'employer à démontrer l'ambition et la faisabilité de leur projet en rédigeant leur demande. L'UE et les autres sources de financement veulent maximiser les retombées de leurs ressources. Il est dès lors essentiel

---

<sup>13</sup>Voir: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=128497726222&do=publi.welcome&userlanguage=en>.

d'indiquer clairement en quoi un projet donné est original ou innovant et pourquoi il améliorera l'environnement des ALR. Prenez garde de ne pas paraître trop ambitieux. Si une demande de projet donne l'impression de promettre des résultats irréalistes, il est peu probable qu'elle décroche un financement. Veillez plutôt à ce que vos objectifs apparaissent clairs, mesurables, utiles et réalisables.

- L'expérience d'autres pays montre que les programmes qui établissent des relations durables entre les autorités locales et régionales par-delà les frontières nationales sont soutenus. Les propositions de projets doivent prouver qu'elles présentent un intérêt réel pour résoudre un problème transfrontalier immédiat, mais aussi qu'elles comprennent des mesures concrètes visant à mettre en place un partenariat à long terme qui permettra à l'avenir de collaborer pour relever d'autres défis. Encore une fois, n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants des sources de financement pour vous assurer que votre demande soit rédigée de manière adéquate. Ils pourront vous conseiller sur différents aspects de la procédure de demande.
- Troisièmement, il est absolument essentiel que les ALR développent leur propre capacité à introduire des demandes de fonds et il faut dégager des ressources appropriées pour la formation. L'appropriation au niveau local des projets est cruciale de même que la gestion au niveau local. Il est utile: a) de prendre contact avec les sources de financement et de demander à consulter les demandes précédentes acceptées ou rejetées; b) de rechercher des projets similaires en cours (qui ont obtenu un financement) et d'examiner leur structure; et c) d'assister aux conférences ou ateliers au cours desquels les meilleures pratiques sont diffusées<sup>12</sup>.
- Quatrièmement, les propositions de projet peuvent à l'occasion être renforcées ou doivent parfois être élaborées par un consortium d'acteurs, parce que l'on considère que cette pratique donne plus de poids à une proposition en cumulant l'expérience et l'expertise d'un groupe diversifié de personnes. Si vous êtes dans ce cas, vous pourriez améliorer la qualité de la proposition. Plusieurs dispositions doivent cependant être prises pour faire en sorte que toute proposition commune de projet (et sa mise en œuvre ultérieure) soit claire et attrayante aux yeux des bailleurs de fonds.
  - a. Assistez à des événements de réseautage où vous pourrez rencontrer des partenaires potentiels de projet et, au besoin, organisez-les. À cette fin, tenez-vous informé de tous les événements qui ont lieu dans votre domaine d'intérêt, en surveillant les sites Internet pertinents et en vous abonnant aux systèmes de notification électronique. Il est également utile

---

<sup>12</sup>Le recours à un consultant externe pour avoir des conseils sur la procédure de demande de financement pourrait être envisagé mais uniquement comme un moyen de former le personnel et de développer l'expertise interne.

- de surveiller les événements organisés par des ALR proches qui participent à des programmes de l'UE.
- b. Dès que des membres potentiels d'un projet ont été choisis, désignez clairement un coordinateur de projet expérimenté et crédible aux yeux des partenaires.
  - c. Veillez à disposer d'un nombre optimal de partenaires, en fonction du projet que vous envisagez de mettre en œuvre. Les grands consortiums (de plus de cinq partenaires) peuvent être difficiles à gérer, mais un groupe trop restreint (deux, voire un seul partenaire) peut rendre l'exécution d'un projet trop ardue lorsque les ressources sont insuffisantes. Il n'y a pas de règles strictes quant au nombre de partenaires, qui est laissé à l'appréciation des demandeurs. Néanmoins, l'examen des propositions précédentes acceptées ou rejetées peut constituer un bon point de départ.
  - d. Efforcez-vous d'exploiter la moindre occasion de nouer des contacts avec des partenaires potentiels de projet dans les États membres de l'UE ou d'autres pays candidats. Si possible, démontrez le transfert d'expérience et développez de nouveaux projets avec les partenaires existants aux niveaux local et régional en montrant qu'une relation est en train d'émerger, et démontrez le potentiel que ce réseau offre pour résoudre les problèmes sur le terrain.
  - e. Il est crucial de veiller à ce que tous les participants jouent un rôle clair adapté à leurs capacités et à leur expérience.
  - f. Tous les participants doivent prendre part à la rédaction de la proposition afin de garantir que le plus grand nombre de critères possible soient remplis. Néanmoins, le coordinateur de projet doit se charger de la majeure partie de la rédaction et avoir le dernier mot.

### **Rédaction du formulaire de demande:**

Les lignes directrices à l'intention des demandeurs (qui incluent le formulaire de demande et d'autres annexes) expliquent l'objet de l'appel à propositions, les règles en matière d'éligibilité des demandeurs et des partenaires, les types d'actions et les coûts éligibles à un financement, ainsi que les critères d'évaluation (sélection et attribution). En outre, elles fournissent des instructions concernant la manière de remplir le formulaire de demande, les pièces à y annexer et les procédures à suivre pour présenter une demande. Enfin, elles fournissent des informations sur la procédure d'évaluation qui s'ensuivra (notamment un calendrier indicatif) et sur les conditions contractuelles qui seront appliquées aux demandeurs retenus.

Lors de la rédaction des lignes directrices, il importe de définir très clairement et de façon détaillée les objectifs et les priorités de l'appel à propositions et d'accorder une attention particulière aux critères d'éligibilité. Les lignes

directrices ainsi que toute modification de celles-ci doivent être publiées. Les informations publiées lieront le comité d'évaluation dès que la date limite pour la remise des propositions est échu.

Le formulaire de demande à remplir par les demandeurs comprend les volets suivants:

- note succincte;
- informations sur l'action proposée, y compris son budget;
- informations sur le demandeur;
- informations sur les éventuels partenaires.

Lors de la rédaction du texte de la proposition, il convient de suivre les recommandations ci-dessous:

- Montrez de quelle manière les ressources financières contribueront à stimuler et à soutenir la convergence avec l'UE, conformément au texte de l'appel à projets et des lignes directrices.
- Dès le départ, indiquez clairement vos objectifs et la manière dont ceux-ci seront réalisés et mesurés (quels seront les indicateurs d'un projet pleinement réalisé et mené à bien?), ainsi que les résultats attendus. Montrez clairement que ces objectifs sont conformes aux meilleures pratiques et à l'état des connaissances actuelles dans le domaine. Les résultats doivent être mesurables.
- Indiquez les modalités et les motifs de sélection de l'ensemble des membres du projet et démontrez que la valeur de l'équipe est supérieure à la somme de ses membres.
- Soyez bref et concis et allez droit au but. Apportez les précisions nécessaires sans toutefois vous étaler.
- Comparez à plusieurs reprises la proposition au texte de l'appel à projets et aux lignes directrices. C'est sur cette base que la proposition sera évaluée. Vous devez vous assurer de couvrir le plus de bases possible.

Pour ce qui est du volet budgétaire de la proposition:

- Les règles de l'UE sont très précises et très strictes. Vous devez respecter les règles de présentation du budget décrites dans les termes de référence si vous voulez que votre demande de financement soit prise en considération (un nombre incroyablement élevé de propositions sont rejetées parce qu'elles ne comprennent pas de tableaux distincts de recettes et de dépenses).
- Assurez-vous que votre demande soit raisonnable. Si vous demandez trop, votre projet sera rejeté. Si vous demandez trop peu, il le sera également parce qu'il manquera de crédibilité quant à sa capacité à

atteindre ses objectifs. Inspirez-vous des exemples de succès précédents pour avoir une idée des bonnes pratiques et de ce qui est susceptible de trouver grâce aux yeux des évaluateurs.

- Faites correspondre le budget au plan de travail, aux objectifs et aux résultats attendus. Vous devez indiquer clairement la raison pour laquelle le montant indiqué est nécessaire pour atteindre un objectif ou un résultat donné.
- Vérifiez minutieusement les lignes directrices financières. Presque tous les projets auront besoin d'un cofinancement, même si celui-ci peut être en nature (par exemple, en temps de travail). Assurez-vous que tous les partenaires connaissent la part de ressources susceptible de leur être allouée et qu'ils soient d'accord afin d'éviter les querelles et les litiges ultérieurs.

Points généraux à prendre en considération lors de la rédaction de la proposition:

- Rien de tel que d'être en mesure de se prévaloir d'une solide expérience dans l'exécution de projets similaires par le passé. Cela renforcera votre crédibilité. Tout le monde n'a pas forcément une expérience dans l'exécution de programmes de l'UE, mais un membre de l'équipe soumissionnaire doit avoir une certaine crédibilité dans ce domaine. C'est pourquoi il est judicieux de s'associer si possible avec un ou plusieurs partenaires issus d'un État membre de l'UE.
- Ne perdez pas de vue que la rédaction de la proposition vous prendra beaucoup de temps. Prévoyez au moins quatre mois du début jusqu'à la fin, sachant que la durée idéale est de six mois. Compte tenu de ces délais, consultez régulièrement les prévisions d'appels à projets sur les sites Internet concernés.

En résumé, voici les étapes d'une demande de financement:

- 1) Repérez un appel à projets ouvert sur l'un des sites Internet concernés.
- 2) Rédigez la proposition: Quels besoins avez-vous inventoriés dans votre ville ou votre région et comment l'aide financière de l'UE peut-elle contribuer à y répondre?
- 3) Prenez contact avec les partenaires de projet appropriés et établissez d'un commun accord les objectifs du projet.
- 4) Calculez le coût du projet avec vos partenaires.
- 5) Téléchargez tous les documents relatifs à la demande de financement et veillez à ce que chaque section soit correctement remplie.
- 6) Renvoyez l'ensemble des documents de demande requis aux autorités de financement compétentes dans le délai indiqué dans l'appel à projets.



# Abréviations et acronymes

ARLEM - Assemblée régionale et locale euro- méditerranéenne  
CTF - Coopération transfrontalière (programme)  
CIUDAD - Coopération en matière de développement urbain et de dialogue  
CSF – Facilité "Société civile"  
EaP –Partenariat oriental  
BERD – Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
BEI –Banque européenne d'investissement  
PEV – Politique européenne de voisinage  
ENPARD - Programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural  
IEVP - Instrument européen de voisinage et de partenariat  
IEVP-CBC IT-TN – Programme Italie-Tunisie  
UE –Union européenne  
FEMIP - Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat  
AJC - Autorité de gestion commune  
CCM – Comité consultatif mixte  
STC – Secrétariat technique conjoint  
ALR – Autorités locales et régionales  
MED-ENEC II - Efficacité énergétique dans le secteur de la construction  
PSM –Plan solaire méditerranéen  
ONG –Organisation non gouvernementale  
FIV – Facilité d'investissement pour le voisinage  
PIN – Programme indicatif national  
NSA-LA - Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement (programme)  
OCDE – Organisation de coopération et développement économique  
PDRP – Plan de développement régional pilote  
SIGMA - Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion  
PME – Petites et moyennes entreprises  
SPRING - Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive  
TAIEX - Assistance technique et d'échanges d'information

---